

RCS : EVREUX  
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 D 00039  
Numéro SIREN : 444 327 456  
Nom ou dénomination : ECURIE D'AUTHUIT

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 1595

ECURIE D'AUTHUIT  
Société Civile  
au capital de 16.000 Euros  
Le Fief d'Authuit – 27790 Rosay-sur Lieure  
RCS EVREUX 444 327 456

## Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre à 15 heures, les associés de la société Ecurie D'Authuit, société civile au capital de 16.000 euros, divisé en 1.600 parts de même valeur nominale (ci-après, la « Société »), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| ■ Financière d'Authuit, titulaire de<br>représentée par Alain Salzman | 1.599 parts sociales |
| ■ Alain Salzman, titulaire de   | 1 part sociale       |

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Salzman représentant légal de la société Financière d'Authuit, en sa qualité de gérant.

Le président note que les associés présents ou représentés représentent la totalité des 1.600 parts composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est valablement constituée pour délibérer comme assemblée générale extraordinaire.

Tous les associés étant présents, ils reconnaissent la validité de la convocation qui leur a été adressée verbalement et renoncent à soulever toute contestation de ce chef.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux correspondants,
- le texte des résolutions.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

- Nomination en tant que co-gérante : Madame Anne DENAYROU épouse SALZMAN
- Pouvoir en vue des formalités,

## Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que co-gérante de la société Ecurie d'Authuit Madame Anne DENAYROU épouse SALZMAN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

La gérance

Alain SALZMAN représentant légal de Financière  
d'Authuit

